



**Département de la Savoie
Commune de
LA MOTTE-SERVOLEX**

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

MODIFICATION N°2

Secteur Croix Rampaud - le Cheminet

RAPPORT DE PRESENTATION

1. CONTEXTE

Le PLU de la commune de La Motte-Servolex a été approuvé par délibération du 31 janvier 2005.

Depuis, celui-ci a évolué selon diverses procédures classées par ordre chronologique suivant :

- ▶ Modification N°1 approuvée le 26 mars 2007
- ▶ Modification simplifiée N°1 approuvée le 22 septembre 2009
- ▶ Révision simplifiée N°1 approuvée le 6 avril 2010
- ▶ Modification simplifiée N°2 approuvée le 6 juillet 2010
- ▶ Modification simplifiée N°3 approuvée le 17 décembre 2010
- ▶ Modification simplifiée N°4 approuvée le 27 septembre 2012
- ▶ Mise en compatibilité du 11 décembre 2012
- ▶ Révision simplifiée N°2 approuvée le 21 mai 2013
- ▶ Mise en compatibilité du 17 juillet 2013
- ▶ Mise en compatibilité du 23 août 2013

Le PLU comporte au lieu-dit le Cheminet d'en haut et situé Chemin de la Croix Rampaud :

- ▶ Un emplacement réservé ER n° 12 au profit de la Commune en vue de l'extension du complexe sportif Raoul Villot côté ouest,
- ▶ Une zone Uf destinée à la réalisation d'un équipement public.

2. PROCEDURES

L'article L.123.13 -1 du Code de l'Urbanisme indique que :

« La procédure de modification peut être utilisée lorsque les évolutions :

- a) ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD,
- b) ne réduisent pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle ou une protection édictée en raison du risque de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- c) ne comportent pas de graves risques de nuisances. »

Ainsi, les modifications envisagées, Chemin de la Croix Rampaud, qui concernent :

- ▶ la suppression de l'emplacement réservé ER n° 12,
- ▶ le transfert de 1357 m² de l'ancien ER 12 de la zone Uf à la zone Uc,

sont conformes aux conditions ci-dessus et permettent d'utiliser la procédure de la modification pour faire évoluer le PLU.

La concertation telle que définie au titre du code de l'environnement et de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme n'est pas applicable.

Toutefois, la Ville de La Motte-Servolex a souhaité informer les riverains du secteur impacté et leur a présenté le projet lors d'une réunion en date du 21 janvier 2015.

3. SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE ER N° 12

Par acte notarié établi par Maître Frédéric Le Moing, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle "SCP LE MOING ASSIER BILLARD", titulaire d'un Office Notarial à Chambéry, 23 Boulevard du Musée, en date du 19 mars 2013, la Commune de la Motte-Servolex a acquis à l'amiable les parcelles suivantes :

- AC 897 - 98 Chemin de la Croix Rampaud d'une superficie de 5a 60ca,
- AC 899 - Lieudit Le Cheminet d'en Haut d'une superficie de 27a 81ca,

qui constituaient l'Emplacement Réserve ER n° 12 du PLU de la Commune de La Motte-Servolex, approuvé le 31 janvier 2005.

En définitive, cet emplacement réservé (ER) n'a donc plus lieu de figurer au PLU.

4. MODIFICATION DE ZONAGE

En préambule, il convient de préciser que la demande en logements sur la commune de La Motte-Servolex est insatisfaite.

De surcroît, il convient également de mentionner que la Commune demeure en rattrapage de logements locatifs sociaux.

Aussi, au titre du Programme Local de l'Habitat 2014-2019, adopté lors du conseil communautaire de Chambéry métropole du 19 décembre 2013, la Commune de La Motte-Servolex a été classée en 1ère couronne et doit donc livrer 360 logements neufs pour cette échéance.

Par ailleurs, la Commune a finalisé l'acquisition du terrain cité ci dessus, alors que l'extension des vestiaires foot et rugby s'est réalisée sur le site précédemment occupé. Par conséquent, le projet d'extension du complexe sportif ne nécessitera pas la totalité du terrain.

Aussi, il semble donc opportun que la Ville cède une partie du terrain (1 155m² sur 3 341m²), objet de l'emplacement réservé n°12, à un bailleur social pour la réalisation de logements.

L'espace restant disponible sur le tènement sera conservé par la Ville pour le développement d'activités sportives en lien avec la plaine sportive Raoul Villot.

Ce terrain à céder ainsi que la future zone d'accès sont classés en zone Uf (à destination d'équipements publics) et doivent donc être reclassés en zone Uc (immeubles collectifs) pour autoriser l'opération immobilière envisagée.

La zone Uf de surface globale 103 990 m² serait réduite à 102 633 m² soit une diminution de 1.3 %

Le futur règlement de zonage sera celui applicable aux zones Uc en particulier en ce qui concerne la production de logements locatifs sociaux.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES - ETAT ACTUEL

Index	Opérations	Bénéficiaire
Voirie - stationnement :		
ER 2	Elargissement de la rue Joseph et Humbert Richard	Commune
ER 3	Elargissement de voirie (antenne avenue Costa Beauregard)	Commune
ER 4	Elargissement rue du Cheminet	Commune
ER 5	Création de voirie : liaison zone des Landiers - Plan Nord	Commune
Equipements publics :		
ER 7	Extension de l'Ecole Louis PERGAUD	Commune
ER 8	Equipements publics, butte de l'église	Commune
ER 9	Extension du cimetière	Commune
ER 10	Extension de la Gendarmerie	Commune
Parcs - jardins - chemins piétons		
ER 11	Extension parc de sports, côté Est	Commune
ER 12	Extension parc de sports, côté Ouest	Commune
ER 13	Réalisation d'un parc public à la Combe de Servolex	Commune
ER 14	Espace vert avenue Michelier	Commune
ER 15	La Tessonnière : réserve en vue d'un aménagement global parcs et équipements publics	Commune
ER 16	Aménagement espaces verts et cheminement piétonnier rue Daniel Rops	Commune
ER 17	Création d'un espace vert public	Commune
Accueil des gens du voyage :		
ER 18	Aménagement d'une aire publique d'accueil des gens du voyage	Commune
Aménagements dans les villages :		
ER 19	Aménagement d'un parking au Tremblay	Commune
ER 20	Création d'un espace public au Tremblay	Commune
ER 21	Elargissement de la route de l'Ecole du Tremblay	Commune
ER 23	Création de chemin public au Plan	Commune
ER 24	Elargissement chemin rural et restauration du ruisseau aux Cattis	Commune
ER 25	Création d'un espace public autour du four des Janons	Commune
ER 26	Elargissement de la RD 3 à la Villette	Commune
ER 27	Aménagement d'une place à Montariet	Commune
ER 29	Aménagement d'un espace public à Pouly autour du four	Commune
ER 30	Aménagement d'un espace public aux Creux autour du four	Commune
Aménagements hydro-écologiques :		
ER 31	Aménagement des berges du Nant Bruyant	Commune
ER 32	Bras de décharge de la Leysse	SICEC
ER 33	Aménagement rive gauche du ruisseau des marais	Commune
ER 34	Aménagement rive gauche de la Leysse et création de voirie (voir ER n°5)	Commune
ER 35	Aménagement rive droite de la Leysse (ZAC des Landiers)	Commune
Cheminevements piétons et cyclables :		
ER 36	Aménagement d'une piste cyclable	Commune
ER 37	Passage piéton à créer (La Tessonnière)	Commune
Prescrits par mise en compatibilité		
ER 38	Itinéraire d'accès au tunnel Franco italien du Lyon Turin	SNCF Réseau
ER 39	Autoroute A43 Elargissement à 3 voies de la montée de l'Epine	Aréa

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES - APRES MODIFICATION

Index	Opérations	Bénéficiaire
Voirie - stationnement :		
ER 2	Elargissement de la rue Joseph et Humbert Richard	Commune
ER 3	Elargissement de voirie (antenne avenue Costa Beauregard)	Commune
ER 4	Elargissement rue du Cheminet	Commune
ER 5	Création de voirie : liaison zone des Landiers - Plan Nord	Commune
Equipements publics :		
ER 7	Extension de l'Ecole Louis PERGAUD	Commune
ER 8	Equipements publics, butte de l'église	Commune
ER 9	Extension du cimetière	Commune
ER 10	Extension de la Gendarmerie	Commune
Parcs - jardins - chemins piétons		
ER 11	Extension parc de sports, côté Est	Commune
ER 13	Réalisation d'un parc public à la Combe de Servolex	Commune
ER 14	Espace vert avenue Michelier	Commune
ER 15	La Tessonnière : réserve en vue d'un aménagement global parcs et équipements publics	Commune
ER 16	Aménagement espaces verts et cheminement piétonnier rue Daniel Rops	Commune
ER 17	Création d'un espace vert public	Commune
Accueil des gens du voyage :		
ER 18	Aménagement d'une aire publique d'accueil des gens du voyage	Commune
Aménagements dans les villages :		
ER 19	Aménagement d'un parking au Tremblay	Commune
ER 20	Création d'un espace public au Tremblay	Commune
ER 21	Elargissement de la route de l'Ecole du Tremblay	Commune
ER 23	Création de chemin public au Plan	Commune
ER 24	Elargissement chemin rural et restauration du ruisseau aux Cattis	Commune
ER 25	Création d'un espace public autour du four des Janons	Commune
ER 26	Elargissement de la RD 3 à la Villette	Commune
ER 27	Aménagement d'une place à Montarlet	Commune
ER 29	Aménagement d'un espace public à Pouly autour du four	Commune
ER 30	Aménagement d'un espace public aux Creux autour du four	Commune
Aménagements hydro-écologiques :		
ER 31	Aménagement des berges du Nant Bruyant	Commune
ER 32	Bras de décharge de la Leysse	SICEC
ER 33	Aménagement rive gauche du ruisseau des marais	Commune
ER 34	Aménagement rive gauche de la Leysse et création de voirie (voir ER n°5)	Commune
ER 35	Aménagement rive droite de la Leysse (ZAC des Landiers)	Commune
Chemins piétons et cyclables :		
ER 36	Aménagement d'une piste cyclable	Commune
ER 37	Passage piéton à créer (La Tessonnière)	Commune
Prescrits par mise en compatibilité		
ER 38	Itinéraire d'accès au tunnel Franco italien du Lyon Turin	SNCF Réseau
ER 39	Autoroute A43 Elargissement à 3 voies de la montée de l'Epine	Aréa

EMPLACEMENT RESERVE AVANT MODIFICATION



EMPLACEMENT RESERVE APRES MODIFICATION

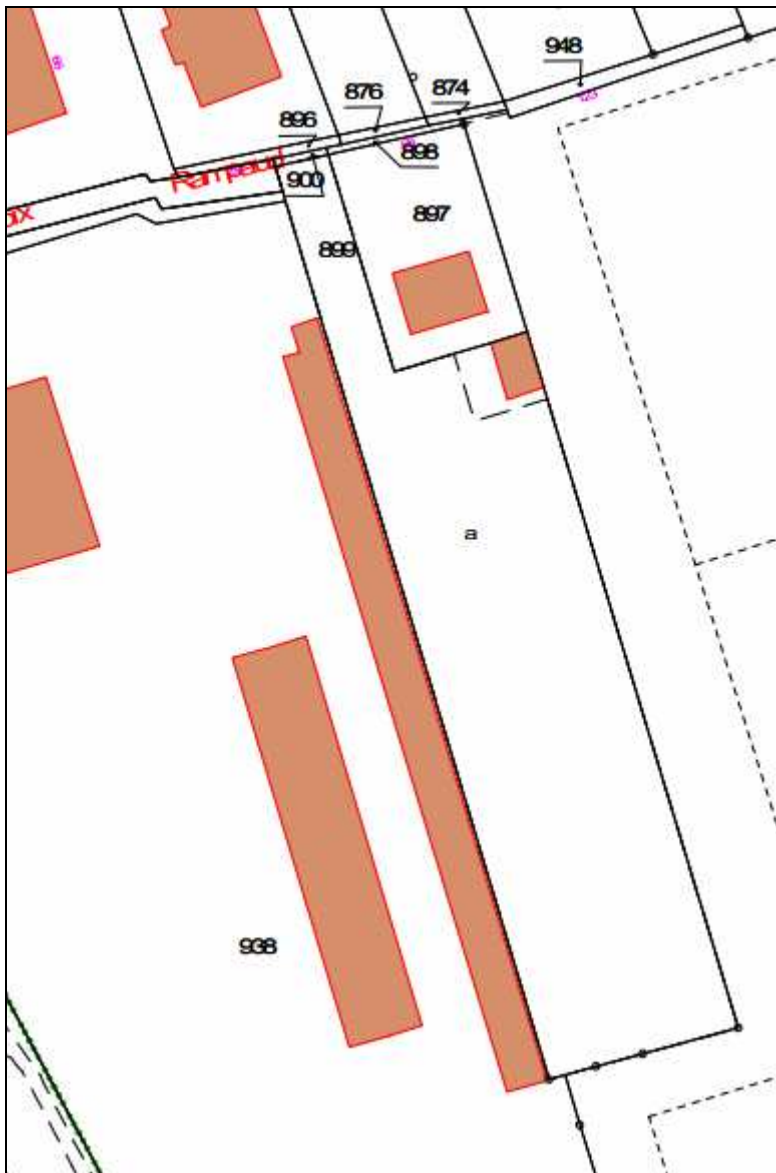
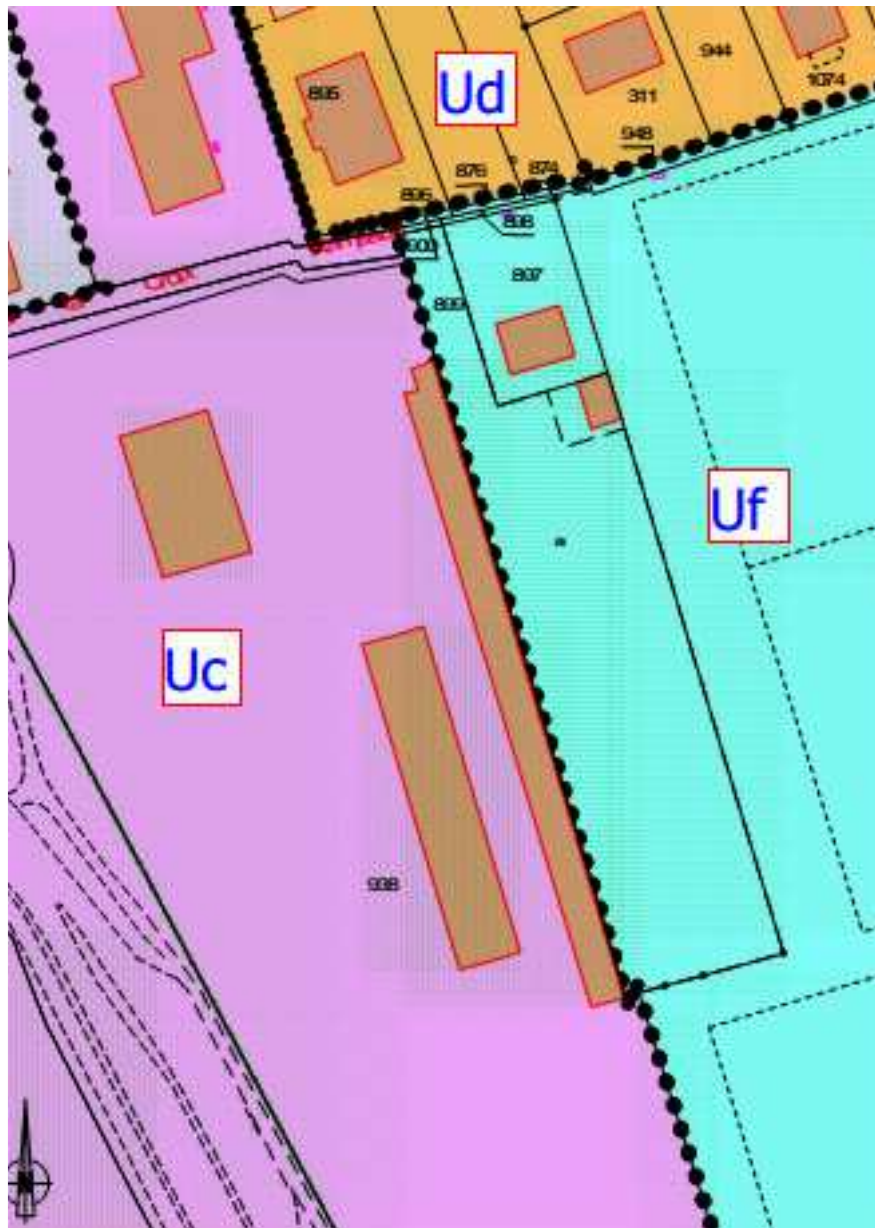


TABLEAU DES SURFACES PAR ZONE

Zonage	Surfaces		
	A l'approbation du PLU	Etat Actuel	Etat Projeté
Ua	45,65 Ha	45,65 Ha	45,65 Ha
Ub	8,45 Ha	8,45 Ha	8,45 Ha
Uc	34,47 Ha	34,47 Ha	34,61 Ha
Uk	10,78 Ha	10,78 Ha	10,78 Ha
Ui	3,00 Ha	3,00 Ha	3,00 Ha
Ud	234,66 Ha	235,97 Ha	235,97 Ha
Ue	94,75 Ha	94,23 Ha	94,23 Ha
Uea	47,24 Ha	47,24 Ha	47,24 Ha
Uec	4,47 Ha	4,99 Ha	4,99 Ha
Ues	4,31 Ha	4,31 Ha	4,31 Ha
Uep	1,47 Ha	1,47 Ha	1,47 Ha
Uem	6,01 Ha	6,01 Ha	6,01 Ha
Uf	53,73 Ha	53,85 Ha	53,71 Ha
Ut	64,70 Ha	64,70 Ha	64,70 Ha
Sous-total U	613,69 Ha	615,12	615,12 Ha
AU c	4,16 Ha	4,16 Ha	4,16 Ha
AU d	14,77 Ha	14,45 Ha	14,45 Ha
AU e	14,40 Ha	14,40 Ha	14,40 Ha
AU	35,28 Ha	73,77 Ha	73,77 Ha
AU i	38,92 Ha		
Sous-total AU	107,53 Ha	106,78 Ha	106,78 Ha
A	612,30 Ha	612,30 Ha	612,30 Ha
As	438,50 Ha	437,89 Ha	437,89 Ha
Sous-total A	1 050,80 Ha	1 050,19 Ha	1 050,19 Ha
N	1 052,19 Ha	1 052,17 Ha	1 052,17 Ha
Np	7,97 Ha	7,97 Ha	7,97 Ha
Na	53,14 Ha	53,14 Ha	53,14 Ha
Nc	47,91 Ha	47,91 Ha	47,91 Ha
Nh	36,32 Ha	36,32 Ha	36,32 Ha
Nu	15,45 Ha	15,40 Ha	15,40 Ha
Sous-total N	1 212,98 Ha	1 212,91 Ha	1 212,91 Ha
TOTAL	2 985,00 Ha	2 985,00 Ha	2 985,00 Ha

PLU ETAT ACTUEL



PLU ETAT PROJETE

